

Compte rendu du conseil municipal

du mardi 23 mars 2021

Le mardi 23 mars 2021, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mauroux.

Le Conseil Municipal s'est tenu à huis clos en application des directives sanitaires.

Etaient présentes : Mesdames DA COSTA, DEFFERRARD, HEQUET, ROSIER et DIAS.

Etaient présents : Messieurs ANSELMY, CALVET, KODDEN, LECOURT, R'GHIGHA, SOULIE, XUEREB et FOUASSIN.

Absences excusées : Catherine MAISONNEUVE, Frédéric PERNOT.

En présence de Mme MOZ, secrétaire.

A l'ordre du jour :

- **Approbation du projet de compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2021**

Approuvé à l'unanimité.

- **Déclassement délaissé RD 4 au lieu-dit Bonnemaïson**

A hauteur de Bonnemaïson, l'ancienne portion de la RD4 doit être reprise dans le domaine communal. Cette partie devient chemin rural.

Approuvé à l'unanimité.

- **Demande achat terrain « patus Péchaussou »**

La demande doit être clarifiée notamment au niveau des limites avec le domaine public.

- **Adhésion au SIFA de la commune de Lhospitalet**

La commune de Lhospitalet a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale ; cela requiert l'accord des communes adhérentes.

Adopté à l'unanimité.

- **RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Le Maire présente le RIFSEEP. Cette indemnité remplace au niveau national toutes les indemnités existantes (sauf celle de la CSG) dans un souci d'équité.
Les salariés seront répartis en deux groupes. Cette prime sera répartie 40 % variable et 60 % fixe.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020**

Le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2020.
Les résultats de l'année 2020 font apparaître un excédent de fonctionnement de 74 952.66 €. Pour les investissements, 10 opérations ont été inscrites au budget 2020 pour un montant de 63 589 € ; fin 2020, la moitié de ce montant avait été réalisé et le reste reporté en 2021.

Adopté à l'unanimité (sauf le maire qui sort de la salle et ne participe pas au vote).

- **Délibération d'affectation du résultat**

Il est présenté l'affectation des résultats 2020.
Le résultat net de fonctionnement (année antérieure et année) fait apparaître un excédent de 47 934.22 €. Cette somme sera reportée sur le budget 2021.
Pour équilibrer le budget d'investissement 2020, la somme de 85 815.58 € sera prélevée sur le budget 2021 ; cet équilibre est naturel compte tenu des décalages entre les opérations comptables effectuées et les réalisations effectives.

Adopté à l'unanimité.

- **Préparation du budget primitif 2021**

Présentations des hypothèses du BP 2021 et des investissements à prévoir en fonds propres, en emprunt à court et long termes.
Le budget des associations de 2020 est reconduit en 2021, les subventions seront versées à la demande en fonction des animations organisées. Création d'une nouvelle association « l'Union des Jeunes ».

- **Questions diverses**

Ouverture de l'épicerie : date d'ouverture inconnue.
Incivilités aux poubelles : les claustrats au stade ont été remis.
Etat d'avancement du PLUi : la commission travaille sur le sujet ; un avant-projet sera présenté au conseil début mai.
Projets photovoltaïques :

- Canopé photovoltaïque : pas de nouvelle
- Autonomie énergétique du plateau : une réunion sur le site de Cazes-Mondenard aura lieu le 27 mars 2021.

La séance est levée à 22 H 45 .